



RCS : AVIGNON

Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00612

Numéro SIREN : 412 981 227

Nom ou dénomination : ACTE 2

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2017 sous le numéro de dépôt 4595

ACTE 2

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 20 000 Euros
Siège social : 1931 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
412 981 227 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 JANVIER 2017

L'an Deux Mille Dix Sept,
Le 2 Janvier,
A 10 heures,

La soussignée, Madame BRUNEAU Vérane, Présidente de la Société LILI JEANNE, associée unique et propriétaire de la totalité des actions de la société ACTE 2, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, intervenant également en qualité de Présidente de la Société ACTE 2, La société « DBS », représentée par M. Didier BROCHIER Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoquée comme prévu par la loi et le règlement, mais n'a pu assister à la réunion.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seule associée et présidente de la société, l'associée unique, a :

- Exposé les raisons de la présente convocation et présenté son rapport.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Démission de Madame Vérane BRUNEAU des fonctions de Présidente
- Nomination de la Société LILI JEANNE aux fonctions de Présidente
- Conclusion d'une convention de présidence

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Vérane BRUNEAU de ses fonctions de Présidente à compter du 2 janvier 2017. L'associée unique lui donne quitus pour sa gestion.

WA

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente la Société LILI JEANNE, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 1 000 Euros dont le siège social est sis 2464, Route de Caumont, 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, RCS Avignon 805 085 669, représentée par Madame Vérane BRUNEAU, Présidente, et ce à compter du 2 janvier 2017.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de fixer le montant de cette convention de présidente à la somme de 12 000 € H.T. mensuels.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions.

Pour la Société LILI JEANNE, Associée Unique de la Société ACTE 2

Madame Vérane BRUNEAU

« Lu et approuvé »

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Signature

Lu et approuvé. Bon pour acceptation des fonctions de présidente.

VRUNEAU

Madame Vérane BRUNEAU
Présidente de la Société ACTE 2

« Lu et approuvé »

« Bon pour démission des fonctions de Présidente »

Signature

Lu et approuvé. Bon pour démission des fonctions de Présidente.

VRUNEAU

ACTE 2

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 20 000 Euros
Siège social : 1931 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
412 981 227 RCS AVIGNON

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

La soussignée, Madame BRUNEAU Vérane, Présidente de la Société LILI JEANNE, associée unique et propriétaire de la totalité des actions de la société ACTE 2, a, en vue de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2017, établi le présent rapport.

L'ordre du jour est le suivant :

- Démission de Madame Vérane BRUNEAU des fonctions de Présidente
- Nomination de la Société LILI JEANNE aux fonctions de Présidente
- Conclusion d'une convention de présidence

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter la résolution correspondante.

Pour la Société LILI JEANNE, Associée Unique de la Société ACTE 2

Madame Vérane BRUNEAU

« Lu et approuvé »

Signature

lu et approuvé .
VBrunEAU

Madame Vérane BRUNEAU
Présidente de la Société ACTE 2

« Lu et approuvé »

Signature

lu et approuvé .
VBrunEAU

ACTE 2

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 20 000 Euros

Siège social : 1931 Route de Caumont

84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

412 981 227 RCS AVIGNON

TEXTE DES RESOLUTIONS MISES AU VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 2 JANVIER 2017

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Vérane BRUNEAU de ses fonctions de Présidente à compter du 2 janvier 2017. L'associée unique lui donne quitus pour sa gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente la Société LILI JEANNE, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 1 000 Euros dont le siège social est sis 2464, Route de Caumont, 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, RCS Avignon 805 085 669, représentée par Madame Vérane BRUNEAU, Présidente, et ce à compter du 2 janvier 2017.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de fixer le montant de cette convention de présidente à la somme de 12 000 € H.T. mensuels.

W. Bruneau

